



## Compte-rendu - Conseil de quartier du 6 juin 2024

#### Le conseil de quartier s'est déroulé en présence de :

- Monsieur Abdallah BENBETKA, Adjoint au Maire référent du conseil de quartier.
- Madame Fatmata KONATE, Adjointe au Maire référente du Conseil de quartier.
- Madame Sandra BAHRI, Conseillère municipale déléguée à la concertation de proximité.
- Monsieur Olivier PANZANI, Directeur général adjoint.
- Madame Faustine CLAIR, Directrice de la Direction des espaces verts.
- Madame Marine DUVIVIER, Cheffe de service études et travaux à la Direction des espaces verts.
- Madame Leïla TOUATI-ASSAFI, Responsable de service ressources jeunesse.
- La séance s'est déroulée en présence de 10 habitant.es.

#### **ORDRE DU JOUR**

- 1. Présentation de l'aménagement du square Balzac et information sur les travaux.
- 2. Actions de la maison de la jeunesse.
- 3. Questions diverses.

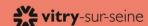
Le Conseil de quartier est ouvert à tous les habitants du quartier. Outil de démocratie, c'est un lieu d'information, de concertation, de proposition et d'initiative qui permet de développer ou restaurer les liens sociaux dans le quartier en assurant des solidarités et en animant la vie citoyenne par l'information et les débats menés. Il participe à la construction de la décision, qui demeure, au final de la responsabilité du conseil municipal. Il permet d'interpeller les élus et l'administration municipale qui s'engagent à donner une réponse motivée, positive ou négative, aux demandes formulées lors des conseils de quartier.

### Résumé des échanges

- ⇒ Square Balzac : les échanges ont porté sur l'aménagement du futur square Balzac, et sur les options retenues issues de la concertation menée au dernier conseil de quartier.
- ⇒ Jeunesse : les échanges ont porté sur les dispositifs soutenus par la Ville, afin que les jeunes du quartier puissent les connaître et s'en saisir.
- ⇒ Politique de la Ville : des habitants sont revenus sur les inquiétudes liées à la sortie du quartier « Balzac » de la géographie prioritaire.







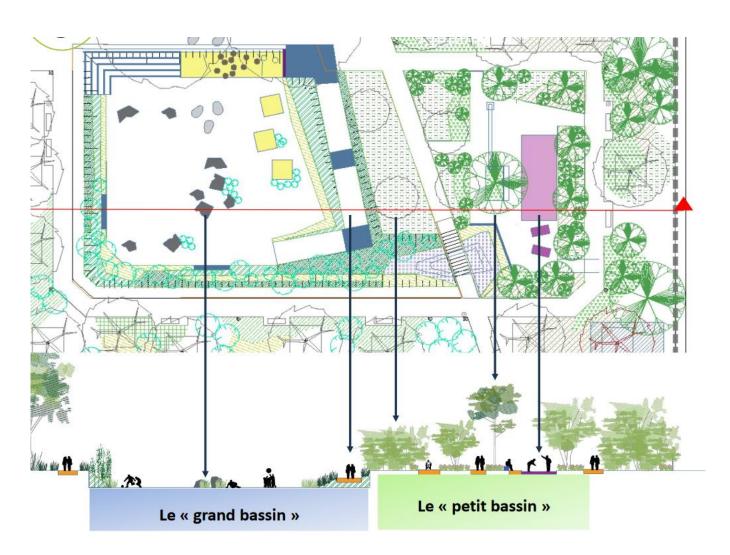


# AMÉNAGEMENT / URBANISME

### Aménagement du square Balzac et informations sur les travaux

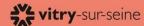
À la suite de la concertation relative à la rénovation du square Balzac, la direction des espaces verts présente les plans des aménagements retenus. Elle précise que la surface à aménager, une fois déduite la fonction hydraulique des bassins, est de 1 600 m², le budget de 415 000€ et la subvention de l'Etat de 233 000€.

Mme Clair informe également les habitants du calendrier d'aménagement du square Balzac, rappelant que la mairie est tenue par l'obligation de démarrage de travaux avant le mois d'août 2024, afin d'obtenir les subventions de la Région Ile de France. Les affichages réglementaires seront effectués en fin de mois de juillet mais les travaux ne débuteront qu'en septembre, pour que les habitant.es puissent profiter du square cet été.









Le grand bassin verra la création d'une rampe d'accès sécurisé à la partie engazonnée au fond. Des rochers seront placés de manière à délimiter des espaces pour chacun.e et aux enfants de jouer au ballon dans un angle. Les talus seront rendus ludiques avec la création d'un amphithéâtre au nord-est et de jeux au nord.

Le petit bassin a été conçu comme un espace naturel ombragé, invitant à la détente.

Une question portant sur la clôture de l'espace jeux de ballon ainsi que de l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite « PMR » est posée par un participant.

L'espace dédié au jeux de ballons n'est ni fermé ni formellement délimité, mais la présence d'espaces créés par les rochers permettront aux usager.ères de profiter du grand bassin. La pente de la rampe est trop forte pour être accessible aux personnes à mobilité réduite, mais des paliers ont été créés pour pouvoir s'y reposer. Un accès réellement PMR aurait pris quasiment toute la surface du grand bassin.

Une habitante questionne l'impact potentiel de cet aménagement sur les charges locatives de la résidence.

Les charges des locataires ne seront pas impactées par la réhabilitation du square qui est financée par la Ville et non par le bailleur.

Il a été précisé qu'avant que la Ville ne puisse réaliser les travaux, le maître d'ouvrage était l'Agence Nationale du Renouvèlement Urbain (État), qui seul pouvait instruire le dossier. Des études ont ensuite dû être produites par l'Établissement Public Territorial notamment au sujet des bassins de rétention d'eau. La ville a plusieurs fois relancé ces institutions afin d'accélérer le traitement de ce projet.

Il est demandé de remédier aux nuisances sonores générées par le claquement des portillons lors des entrées et sorties dans le square, ce qui gêne les riverain.es proches du site, notamment en été lorsque les fenêtres sont ouvertes.



Il sera ajouté un revêtement pour atténuer ces bruits.



## LA MAISON DE LA JEUNESSE

Après un diagnostic participatif « jeunesse » réalisé l'été dernier, une présentation des activités de la direction était prévue. Un document powerpoint est accessible en annexe de ce document. L'objectif est de faire converger les besoins exprimés par les jeunes et les actions déjà actuellement entreprises par la Maison de la Jeunesse afin de rapprocher les jeunes des services municipaux qui leur sont dédiés.







À propos des soucis relevés au « city stade », des habitants signalent que le poteau défectueux a bien été réparé. Ce n'est cependant pas le cas du filet. Les habitants abordent également l'impression d'éloignement du quartier visà-vis du centre-ville. Ils souhaiteraient que davantage d'actions en mode « aller vers » aient lieu dans les quartiers, et que les actions de la Maison de la Jeunesse soient mieux connues, y compris afin de limiter les rivalités inter-quartiers.

Mme KONATE fait remarquer qu'il y a parfois une contradiction entre l'impression d'une information distribuée à toutes et tous et la réalité de ce qu'en retiennent les jeunes.

Il est suggéré d'organiser des rencontres avec certains représentants institutionnels pouvant avoir mauvaise réputation auprès d'eux (policiers, pompiers) afin de recréer du dialogue entre ces professionnels et les jeunes qui ont parfois des à priori les uns sur les autres.



### **DIVERS**

Une discussion s'engage autour de la sortie du quartier Balzac du périmètre de la géographie prioritaire au 1<sup>er</sup> janvier 2024. Le centre social du quartier, voit en conséquence la suspension d'une partie des subventions de l'Etat relatives aux crédits spécifiques de la Politique de la ville, pour les actions qu'il met en œuvre au quotidien en direction des habitant.es ; seuls les financements dédiés aux postes d'adultes relais ont été maintenus.

Mme. KONATE précise que des pistes sont en réflexion pour solliciter tous les partenaires pour l'obtention de moyens supplémentaires et prendre en charge certaines activités auparavant mise en œuvre par le Centre social. Pour autant une mobilisation est nécessaire pour montrer le refus de cette décision de l'Etat. Mme Konaté réaffirme que La ville ne retire et ne retirera pas 1€ des subventions accordées au Centre social.

M. BENBETKA indique que la stratégie adoptée doit se porter sur plusieurs points : une forme de lobbying parlementaire pour changer la réglementation relative aux quartiers « prioritaires », que le Centre trouve d'autres financements et qu'il continue la mobilisation des partenaires.

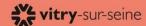
Mme KONATE souligne que les annonces relatives aux financements de la Ville seront faites par l'élue qui siège au Conseil d'Administration, madame Sonia GUENINE.

Les habitant.es proposent, pour répondre aux besoins des enfants, de créer un centre de quartier. Les enfants ne se rendent pas dans ceux des autres quartiers, aussi il serait opportun à plusieurs titres d'en implanter un au quartier Balzac.

Mme. KONATE et M. BENBETKA soulignent que la proposition est intéressante, qu'elle sera relayée et doit être réfléchie collectivement.







Mme. BAHRI annonce la création d'un Observatoire des Conseils de Quartier dont l'objectif sera l'amélioration du fonctionnement de ceux-ci. Pour se faire, il a été dégagé 3 axes de réflexion : communication, inclusivité et méthode de concertation qui seront débattus lors d'ateliers organisés dans les quartiers.

Un habitant souligne la problématique de stationnement et de circulation dans la rue Anselme Rondenay, les arrêts en double-file notamment créent des ralentissements constants. Il est demandé de placer la voie en sens unique.

M. BENBETKA rappelle qu'agir sur le sens de circulation d'une voie reporte le trafic sur toutes les autres, en particulier sur la rue Olympe de Gouges sur laquelle sont situées les sorties des écoles, du centre social et du parc. Cette solution n'apparait pas souhaitable. Une étude est en cours et un retour sur celle-ci sera fait aux habitant.es.

Les réponses aux questionnements qui sont manquantes dans ce relevé de discussions, seront données dans les prochains comptes rendus au fur et à mesure de leur instruction.